



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté interpréfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-05 portant dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique du Collège des Échelles

La Préfète de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-26 et R. 5211-9 à R. 5211-11 ;

VU, l'arrêté inter-préfectoral du 26 mai 1970 modifié portant création du syndicat intercommunal pour la gestion et la reconstruction du C.E.G. des Échelles ;

VU, l'arrêté inter-préfectoral du 29 décembre 2017 portant fin d'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Collège des Échelles et sursoyant à sa dissolution ;

VU, l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant nomination d'un liquidateur pour procéder aux opérations financières de dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Collège des Échelles ;

VU, le rapport de fin des opérations de liquidation du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Collège des Échelles présenté par le liquidateur le 9 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de répartir l'actif et le passif entre les membres du syndicat dissous,

Sur proposition des Secrétaires Généraux de la préfecture de la Savoie et de l'Isère ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Collège des Échelles, est prononcée.

ARTICLE 2

Les conditions budgétaires et comptables de la dissolution sont les suivantes :

- Le gymnase et son matériel, et le parking seront la propriété de la commune des Échelles et retournent à la commune des Échelles ;
- Le solde du résultat à l'issue des écritures de dissolution, ainsi que la trésorerie résiduelle sont répartis entre les communes membres proportionnellement à leur population totale.

ARTICLE 3

La répartition détaillée des comptes de liquidation est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie, auprès du tribunal administratif de Grenoble :

- par écrit à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX,
- par voie dématérialisée en utilisant l'application « TELERECOURS Citoyens » sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Savoie et de l'Isère, la Présidente du syndicat intercommunal à vocation unique du Collège des Échelles, les Maires des communes membres et la Directrice Départementale des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Savoie et de l'Isère.

Chambéry, le 26 JAN. 2026

Grenoble, le 09 FEV. 2026

La Préfète de la Savoie

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Julien PAILHERE

La Préfète de l'Isère

Pour la Préfète, par délégation,
Le secrétaire général

Mamadou DIARRA

ANNEXES

Répartition finale balance

EDITION HELIOS
 Poste comptable 073025 SGC LE PONT-DE-BEAUVOISIN
 Budget collectif 16300 SIVOS COLLEGE DES ECHELLES
 Exercice 2025
 Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
 arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro compte	Libellé compte	Solde débit	Solde crédit	
1021	Dotation	0,00	892 604,13	
10222	FCTVA	0,00	81 171,17	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	129 728,80	734 425,09
110	Report à nouveau solde créditeur	0,00	54 907,40	81 171,17
1323	Dépt	0,00	157 892,21	157 892,21
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux	0,00	2 396,14	
1342	Fds affés équi non transf amendes pol	0,00	2 466,47	
1383	Autres subv invest non transf Dépt	0,00	9 587,52	9 587,52
1641	Emprunts en euros		0,00	
193	Autres neutralisations et régularisation	53 130,26	0,00	
2112	Terrains de voirie	281 034,22	0,00	
2115	Terrains bâtis	17 169,86	0,00	-17 169,86
21312	Batiments scolaires	965 906,13	0,00	-965 906,13
2158	Autres instal mat outill tech	1 413,43	0,00	
2181	Instal gales agencé amngts divers	3 471,99	0,00	
2183	Mat bureau mat informatique	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 907,45	0,00	
271	Titres immob : droit propriété	0,00	0,00	
44567		231,00	0,00	
515	Compte au trésor	5 489,50	0,00	
		1 330 753,84	1 330 753,84	

SORTIE DEP 73

Répartition finale entre communes

EDITION HELIOS
 Poste comptable 073025 SGC LE PONT-DE-BEAUVOISIN
 Budget collectif 16300 SIVOS COLLEGE DES ECHELLES
 Exercice 2025
 Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
 arrêtée à la date du 31/12/2025

POPU TOTALE
9545

	population totale par commune 2025												
	582	156	192	555	663	1289	1744	549	858	158	308	337	417
A REPARTIR	ATTIGNAT ONCIN	CORBEL	ENTRE 2 GUIERS	LA BAUCHE	ENTREMON T LE VIEUX	LES ECHELLES	ST BERON	ST CHRIST	ST CHRIST SUR GUIERS	ST FRANÇ	ST JEAN D COUZ	ST PIERRE DE GEN	ST PIERRE D ENTREMON T 73
1021	-283 964,48					283 964,48							
10222	158 179,04												
1068													
110	184 636,20												
1323													
1341						2 396,14							
1342						2 466,47							
1383													
1641	0,00												
193	-53 130,26												
193													
192						-281 034,22							
2112													
2115													
21312						-1 413,43							
2158						-3 471,99							
2181													
2183						-2 907,45							
2188													
271													
Trésorerie													
Avec RCTVA	5 720,50	348,80	94,69	1 154,89	332,62	397,35	772,52	1 045,21	329,03	514,22	94,69	184,58	201,97
Solde résultat	5 720,50	348,80	94,69	1 154,89	332,62	397,35	772,52	1 045,21	329,03	514,22	94,69	184,58	201,97